



# CHARTRE ENGAGEMENT TRAVAIL EN JOURNÉE



Travail en journée  
/ en continu

La réalisation des prestations de propreté en journée vise à améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs, en réduisant le travail à temps partiel subi et en revalorisant la profession. Favorisant l'attractivité du métier et répondant ainsi aux attentes d'équilibre personnel et professionnel.

## Le travail en continu et/ou en journée : Concrètement, qu'est-ce que c'est ?

Dans le secteur de la propreté, se sont les activités se déroulent majoritairement en horaires de jour, parfois en co-activité avec les usagers bénéficiaires du service, sur des plages horaires continues et non fragmentées.  
(ex. : travail de 6 h à 14 h, de 8 h à 16 h ou de 10 h à 18 h, sans interruption longue)

En tant qu'action concrète de responsabilité sociale et d'intégration sociétale, les prestations de propreté en journée permettent de limiter le travail à temps partiel subi, de réduire les horaires fractionnés et d'alléger les contraintes. Cette charte participe à la revalorisation du métier, encourageant ainsi son attractivité.

En modifiant le regard des clients et des occupants, cette démarche encourage également une responsabilité environnementale partagée et offre une meilleure maîtrise des coûts associés.

Cette politique de développement durable rassemble l'ensemble des acteurs (agents de propreté, prestataires, encadrants et salariés) autour d'un projet commun.

Nous, CNH, nous engageons, à travers cette Charte, à promouvoir et mettre en œuvre une organisation optimisant le temps de travail en continu des agents et privilégiant les interventions en journée.

## Les principes qui guident notre action sont les suivants :

- 1 La mise en place d'une démarche concertée et transparente, associant l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les agents de propreté.
- 2 La recherche de propositions satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.
- 3 La mise en place progressive et concertée des changements d'organisations de façon à ne mettre aucune des parties concernées en difficulté.
- 4 L'attention portée au suivi, à l'évaluation des résultats et des effets.
- 5 Une communication sur notre action visant à fédérer autour du principe et à élargir la démarche.

## L'épanouissement des Collaborateurs en veillant à notre responsabilité écologique !

Chez CNH, nous veillons également à optimiser les horaires de travail pour favoriser l'accès aux transports en commun et à minimiser les temps de déplacement des agents. Nous privilégions le travail en journée pour optimiser le temps de travail, limiter les déplacements et réduire notre empreinte carbone.

Guillaume GAUDIN, Directeur des Opérations.

CNH SAS  
PAE de Tournebride  
8 rue de la Guillauderie  
44118 LA CHEVROLIERE  
RCS Nantes B.355.234.576